

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 13 juin 2022 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

3073 rte 125

Objet de la demande de dérogation mineure 2022-0032:

La demande de dérogation mineure 2022-0032 vise à régulariser la position d'une résidence située à une distance de 5,88 mètres de la ligne de terrain arrière alors que la grille R1-15 exige une distance minimale de 7,6 mètres de la ligne arrière.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce mercredi 25 mai 2022.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière